

INFORMATION AUX ADMINISTRÉS

A compter du 1^{er} janvier 2022, pour réaliser vos démarches d'urbanisme (demande de permis de construire, demande de travaux,...), la commune met à votre disposition un service en ligne, sécurisé, gratuit et facilement accessible.

Le dépôt en ligne, c'est :

- ↪ **Un service accessible à tout moment et où que vous soyez**, dans une démarche simplifiée.
- ↪ **Un gain de temps et d'argent** : plus besoin d'envoyer vos demandes en courrier recommandé.
- ↪ **Une démarche plus écologique**, grâce à des dossiers numériques qui ne nécessitent plus d'être imprimés en de multiples exemplaires.
- ↪ **Plus de transparence sur le traitement de vos demandes**, grâce à un circuit entièrement dématérialisé avec tous les acteurs de l'instruction, et des échanges facilités jusqu'à la décision de l'administration.

Le dépôt en ligne via le guichet unique : [AD'AU sur service-public.fr](https://ad.au.service-public.fr)

Le dépôt en ligne est un nouveau service offert aux usagers mais n'est pas une obligation pour vous. La mairie continue de vous accueillir pour recevoir vos demandes papiers ou envoyées par courrier, avec les mêmes délais légaux de traitement de vos demandes.



Le Maire,


Francisco TEIXEIRA